

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 16 janvier 2008 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor
 Christian Jacques, maire de Tring-Jonction
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Daniel Perron, maire de Saint-Séverin
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred
 MMe Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Renal Roy, évaluateur agréé et directeur général adjoint;
 Marc-André Bérubé, coordonnateur à l'aménagement;
 François Roberge, technicien en environnement;
 Gaston Vachon, coordonnateur en sécurité-incendie.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4047-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 NOVEMBRE 2007

4048-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 28 novembre 2007 en apportant la correction soulignée à l'item 3.

3- COMPTES À PAYER

4049-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer comme suit :

André Labbé (dépenses)	497,15 \$
Gaston Vachon (dépenses)	144,17 \$
François Roberge (dépenses)	151,60 \$
Marc-André Bérubé (dépenses)	102,61 \$
Geneviève Turgeon (dépenses)	21,00 \$
Gilbert Caron (dépenses)	136,97 \$

Manon Denicourt (dépenses)	91,00 \$
Denis Desbiens (dépenses)	119,20 \$
Serge Poirier (dépenses)	371,89 \$
Mirielle Morin (dépenses)	21,00 \$
Fernand Roy (dépenses)	28,00 \$
René Bérubé (dépenses)	93,00 \$
Renal Roy (dépenses)	828,88 \$
Renal Roy (dépenses)	133,67 \$
Fernand Roy (dépenses)	29,40 \$
Centre électrique de Beauce (Thermostats)	1 098,47 \$
Centre électrique de Beauce (réparation ballasts)	53,49 \$
SSQ (assurance collective, décembre 2007)	2 877,31 \$
Visa Desjardins	65,86 \$
Bell mobilité	126,85 \$
Groupe Négotel	56,43 \$
Page net	26,94 \$
Sogetel	424,02 \$
Telus	12,44 \$
Location BGD (photocopieur)	57,76 \$
Groupe ICB (ordinateur)	1 601,00 \$
Groupe ICB (logiciel)	880,26 \$
Visa Desjardins	163,88 \$
MRC Nouvelle-Beauce (novembre 2007)	58 329,88 \$
Excavation J.L. Mathieu (déneigement)	1 375,94 \$
Aqua Beauce	20,50 \$
Sanibelle (novembre 2007)	29 194,50 \$
Jocelyn Benoît (harcèlement psychologique)	1 372,57 \$
Beauce-Media (offre d'emploi)	1 065,43 \$
Debb	68,22 \$
Saint-Joseph-de-Beauce (BSF novembre 2007)	3 103,53 \$
Éco-centre (déchetterie)	3 820,88 \$
Saint-Joseph-de-Beauce (BSF avis public)	232,46 \$
Aqua Beauce	35,75 \$
MRC Nouvelle-Beauce (Aon)	344,06 \$
Bureautique Guy Drouin (photocopieur)	303,26 \$
Debb	40,37 \$
Éditions Yvon Blais	25,34 \$
Groupe ICB	256,40 \$
Bell mobilité	124,68 \$
Hydro-Québec	3 053,45 \$
Centre électrique de Beauce	94,13 \$
OUQ (formation)	200,00 \$
AARQ (cotisation)	557,60 \$
SSQ (assurance collective, janvier 2008)	2 939,85 \$

CIB (contrat)	1 975,31 \$
ADGMRCQ (cotisation)	564,15 \$
Combeq (cotisation)	256,39 \$
Réseau environnement (cotisation)	<u>512,45 \$</u>
TOTAL :	120 081,35 \$

4- **RENCONTRE DU CLD**

Le Conseil rencontre messieurs André Spénard, Daniel Chaîné et Michael Béland, respectivement président, directeur général et chargé de projet au CLD Robert-Cliche.

Monsieur Spénard indique que le CLD souhaitait présenter au Conseil son rapport d'activités de l'année 2007 et sa planification 2008. Cependant, ces sujets seront plutôt discutés à la séance de février et le CLD préfère aborder des dossiers plus urgents à la présente séance.

4.1 Coopérative de santé

Monsieur Spénard met le Conseil à jour dans le dossier de la coopérative de santé et il invite ceux-ci à publiciser la tenue des séances de consultation qui auront lieu au cours des prochaines semaines.

Monsieur Chaîné précise que pour aider au financement du projet, des demandes ont été transmises dans le cadre des laboratoires ruraux ainsi qu'auprès du Fonds de développement régional de la CRÉ.

À une question du préfet, monsieur Spénard précise qu'il revient au Conseil de statuer quel montant sera consacré à la coopérative en provenance du Pacte rural.

4.2 Route verte

Monsieur Chaîné indique qu'une conférence de presse a eu lieu en avant-midi dans le but de présenter les résultats de l'étude d'opportunité pour l'aménagement de la piste cyclable au coût de 5.9 millions.

Les trois préfets, plusieurs maires de la MRC, les députés Janvier Grondin et Maxime Bernier ainsi que plusieurs membres de la presse ont participé à cet important événement.

4.3 Internet haute vitesse

Monsieur Chaîné a précisé qu'une première rencontre du Comité responsable de ce dossier, formé de Gilbert Caron, Renal Roy et lui-même a eu lieu le 14 janvier. À cette occasion, les grandes lignes d'une stratégie d'intervention ont été jetées.

Le comité souhaite d'abord établir, à court terme, un état de la situation actuelle sur le territoire de la MRC, quant au taux de l'utilisation de l'internet et quant à la disponibilité d'internet haute vitesse.

Le comité rencontrera également des personnes-ressources ciblées qui ont déjà cheminé dans une démarche similaire et qui sont aptes à offrir leurs conseils.

Les expériences vécues dans d'autres régions seront étudiées.

Dans toute cette démarche, la compétition entre les fournisseurs de services devra être exploitée.

Messieurs Roy et Caron indiquent que, dans le cadre d'une démarche parallèle, les municipalités ont été invitées à signifier leur intérêt pour le projet de service internet déposé par Largo Informatique. Il est important de ne négliger aucune option dans ce dossier.

En dernier lieu, monsieur Caron précise que le comité croit que la présence d'un élu sur celui-ci s'avère pertinente.

4050-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que monsieur Jean-Rock Veilleux représente le Conseil au sein du comité d'internet haute vitesse.

4.4 Carrefour-jeunesse emploi

Monsieur Spénard indique que le milieu économique de la MRC Robert-Cliche montre présentement beaucoup de mécontentement à l'égard du fonctionnement du bureau Carrefour-jeunesse emploi de Beauce-Nord. En fait, le territoire de la MRC est loin de recevoir son dû.

À cet effet, monsieur Michael Béland fait la démonstration que le territoire de Robert-Cliche est présentement grandement perdant au niveau des services offerts par le CJE de Beauce-Nord.

Monsieur Spénard indique que même si les CJE ont, au départ, été conçues sur la base des territoires des comtés provinciaux, la MRC a tout intérêt à bénéficier de son propre CJE. Cette option ne constituerait pas une première au Québec. Il demande donc l'appui du Conseil dans ce dossier.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche est la seule municipalité régionale de comté de la région de la Chaudière-Appalaches à ne pas avoir de Carrefour jeunesse-emploi indépendant et propre à son territoire;

ATTENDU QUE le niveau de services actuellement offerts est considérablement en deçà des services offerts par un Carrefour jeunesse-emploi propre à une seule MRC;

ATTENDU QU'en l'absence d'un Carrefour jeunesse-emploi autonome et propre à la MRC, le CLD Robert-Cliche doit assumer la responsabilité de la réalisation de projets jeunesse sur le territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche présente un indice de richesse plus bas et un taux de chômage chez les jeunes plus élevé que dans la plupart des MRC qui l'avoisinent, tout en recevant moins de services d'aide à l'emploi pour les jeunes.

4051-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC appuie les efforts déployés par son CLD dans la mise sur pied d'un Carrefour jeunesse-emploi indépendant et propre à la MRC Robert-Cliche.

5- **ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INSPECTION**

Monsieur Bérubé présente au Conseil la dernière version du projet d'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, tel que discuté avec les municipalités concernées. Cette dernière version a été discutée avec chaque municipalité et des modifications appropriées ont été apportées à leur satisfaction.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a convenu de contracter une entente intermunicipale avec les municipalités qui bénéficient de son service d'inspection pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

ATTENDU QU'un texte d'entente a été élaboré à la satisfaction des municipalités concernées;

4052-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le préfet, monsieur André Labbé, et le directeur général, monsieur Gilbert Caron, à signer, pour la MRC, l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement.

6- **ENVIRONNEMENT**

6.1 Q.2-r.8

Le secrétaire-trésorier informe le Conseil qu'une technicalité légale fait en sorte que la MRC devra adopter un règlement permettant aux municipalités locales d'appliquer le Q.2, r.8 en son nom pour l'année 2008 puisque la MRC a repoussé à 2009 l'application de cette compétence.

Le Conseil décide de former un comité pour finaliser la préparation du dossier des fosses septiques avec dépôt d'un plan final au plus tard au mois de mai. Messieurs Caron, Roberge, André Labbé et Louis Jacques siégeront sur ledit comité : la présence de messieurs Renaud Gagné et Roger Bernard sera sollicitée.

AVIS DE MOTION est donc donné par monsieur Henri Gagné à l'effet qu'un règlement soit adopté, à une séance ultérieure, dans le but de permettre aux municipalités locales d'appliquer le Q.2, r.8 en son nom pour l'année 2008.

6.2 Matières résiduelles

6.2.1 Récupération de plastique

Monsieur Labbé informe qu'il a participé à une réunion convoquée par le député de Beauce-Nord qui avait pour but de présenter les grandes lignes d'un projet visant à récupérer, entre autres, les plastiques agricoles. Le projet est cependant très embryonnaire.

6.2.2 Matières organiques

Monsieur Roberge informe les maires que la première rencontre du groupe de travail suprarégional sur le compostage tiendra sa première rencontre d'ici deux semaines.

Sur cette question, monsieur Labbé s'informe des intentions des municipalités de la Régie de Beauce-Amiante puisque des rumeurs veulent que celles-ci favorisent l'utilisation de bacs bruns au lieu du tri-compostage. À cet égard, monsieur Louis Jacques indique qu'il importe que les municipalités expriment réellement leur point de vue puisque la MRC a déjà signifié son intention de favoriser le tri-compostage. Pour lui, c'est une question d'honnêteté et de solidarité dans un dossier qui s'annonce complexe et onéreux. Monsieur Christian Jacques indique qu'il n'y a pas de cachette de la part des municipalités membres de la Régie : elles examinent simplement la possibilité d'encourager la venue d'une industrie sur leur territoire.

6.2.3 Sanibelle

Monsieur Roberge indique que la qualité du service offert par Sanibelle depuis quelques semaines laisse à désirer. D'après lui, peu importe la nature du problème (fiabilité du chauffeur, problème technique ou autre), la situation est inacceptable. Le secrétaire-trésorier informe qu'il a demandé une rencontre avec le gestionnaire dans les plus brefs délais.

Dans un autre ordre d'idée, relatif au conflit opposant la MRC à Sanibelle en ce qui concerne le problème de pesée vécu fin 2006 et début 2007, le Conseil discute les tenants et aboutissants et décide de procéder à une poursuite devant les tribunaux.

6.2.4 Dépôt de piles

Monsieur Roberge informe les maires que la Régie de Beauce-Sud a procédé à l'installation de contenants pour recueillir les piles usées et qu'il se pourrait qu'ils soient interpellés par les citoyens à ce sujet. Il est à noter que les coûts de dispositions des piles sont très élevés, soit aux environs de 1 200 \$ à 1 500 \$ la tonne.

7-

POSTE DE MADAME GENEVIÈVE TURGEON

Monsieur Bérubé et monsieur Caron disent tous deux favoriser la confirmation de la permanence du poste de madame Turgeon en tant qu'aménagiste.

Monsieur Bérubé confirme la qualité du travail réalisé par madame Turgeon depuis son arrivée à la MRC et il précise que la tâche à accomplir pour le service d'aménagement de la MRC au cours des mois à venir justifie la permanence.

Par ailleurs, monsieur Caron précise que la MRC a toujours souffert d'un manque de personnel en aménagement du territoire, ce qui explique en grande partie le retard accumulé dans la révision du schéma d'aménagement.

ATTENDU QUE madame Geneviève Turgeon a accompli à la satisfaction de la MRC les tâches qui lui ont été demandées depuis son embauche en tant qu'aménagiste en janvier 2007;

ATTENDU l'ampleur des dossiers à compléter pour la MRC au cours des prochaines années dans le domaine de l'aménagement du territoire;

ATTENDU la pertinence, pour la MRC, de se positionner relativement au statut du poste de madame Geneviève Turgeon;

4053-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche confirme le statut d'employé régulier de madame Geneviève Turgeon à compter de la semaine du 21 janvier 2008.

8- **TRANSPORT ADAPTÉ**

8.1 Protocole d'entente

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a compétence en matière de transport adapté pour toutes les municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite renouveler le mandat confié à l'organisme Transport RCNB afin d'assumer et de coordonner l'organisation du service de transport pour les personnes handicapées du territoire de Robert-Cliche en collaboration avec celui de La Nouvelle-Beauce;

4054-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le préfet et le directeur général de la MRC à signer le protocole d'entente entre Transport RCNB, la MRC Robert-Cliche et la MRC La Nouvelle-Beauce, tel que rédigé en date du 23 octobre 2007.

8.2 Plan de développement

ATTENDU QUE Transport RCNB a déposé à la MRC Robert-Cliche et à la MRC La Nouvelle-Beauce une mise à jour de son plan de développement qui répond aux attentes de la MRC;

4055-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accepte le plan de développement de Transport RCNB, tel que produit le 23 octobre 2007.

9- **SOUPER DES MAIRES ET DES EMPLOYÉS**

Tel que demandé par le Conseil, monsieur Renal Roy a examiné les possibilités relatives au souper annuel des maires et des employés et il a été convenu que celui-ci aurait lieu le 7 mars à la cabane à sucre de Carmin Pomerleau.

10- **BUDGET RENOVILLAGE**

Le Conseil prend note du fait que la ministre Nathalie Normandeau a donné une suite positive à la demande de la MRC de lui accorder un budget complémentaire dans le cadre du programme RenoVillage.

Ainsi un budget additionnel de 95 000 \$ a été accordé dans le cadre de l'année budgétaire en cours, portant celui-ci à 270 000 \$.

Cette somme devra être engagée d'ici au 31 mars.

La MRC n'a pas fait beaucoup de publicité relativement à RenoVillage, en raison du nombre de demandes qui se sont accumulées au cours des dernières années. Cependant, une publicité adéquate sera réalisée à compter du printemps 2008 en fonction de la prochaine année budgétaire.

En réponse à des questions des maires, monsieur Caron présente les principaux critères d'admissibilité à RenoVillage.

Monsieur Labbé félicite monsieur Caron pour les efforts qu'il a déployés pour obtenir un budget complémentaire pour RenoVillage.

11- **FINANCEMENT DES AGENCES DE BASSIN VERSANT**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, par l'adoption de la Politique nationale de l'eau, à implanter la gestion intégrée par bassin versant dans 33 bassins jugés prioritaires;

ATTENDU QUE le véhicule retenu par le gouvernement pour l'implantation de ce nouveau modèle de gestion est l'organisme de bassin versant;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique nationale de l'eau, les organismes de bassin versant ont la responsabilité de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée en élaboration un Plan directeur de l'eau (PDE);

ATTENDU QU'en plus d'agir comme table de concertation et de planification, les organismes de bassin versant agissent comme coordonnateur d'activités de sensibilisation et d'interventions ponctuelles visant à améliorer la qualité de l'eau dans leur bassin versant;

ATTENDU QUE le montant de la subvention actuellement accordée aux organismes de bassin versant ne peut suffire à l'accomplissement de tous leurs mandats;

4056-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité :

- QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, d'augmenter de façon substantielle le montant des subventions accordées aux organismes de bassin versant pour l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues par la Politique nationale de l'eau;
- QUE la présente soit transmise au Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (Cobaric) et au député de Beauce-Nord, monsieur Janvier Grondin.

12- **LES ARTS ET LA VILLE ; COTISATION 2008**

4057-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche renouvelle sa cotisation au regroupement **Les Arts et la Ville** pour l'année 2008, au coût de 250 \$.

13- LIVRE SUR LA BEAUCE

Le Conseil prend connaissance d'une offre présentée par monsieur Marcel Rancourt, des Éditions GID, relativement à la publication d'un livre sur la Beauce.

Les Éditions GID demande une contribution de 10 000 \$ à la MRC sur deux années moyennant l'obtention à la MRC de 200 copies qui pourraient être vendues à 50 \$ l'unité et qui permettrait un retour sur l'investissement.

Le Conseil est d'avis que le projet ne manque pas d'intérêt, mais il croit qu'il ne s'agit pas d'un investissement prioritaire, tenant compte du fait que plusieurs publications ont été réalisées sur la Beauce au cours des récentes années. La MRC Nouvelle-Beauce ne s'est pas non plus montrée favorable à un investissement dans ce projet.

14- EMPRISE FERROVIAIRE : RÉOLUTION DE VILLE DE SAINT-GEORGES

ATTENDU l'annonce du ministère des Transports du Québec à l'effet qu'il se portait acquéreur de l'emprise ferroviaire du Québec Central, tronçon Vallée-Jonction à Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche entend utiliser à des fins récréotouristiques (piste cyclable) la portion de ce tronçon localisée sur son territoire;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Georges pourrait bonifier le réseau cyclable et piétonnier pour le secteur de la ville situé au nord-est de la rivière Famine en profitant de sa portion dudit tronçon;

ATTENDU QUE cette alternative permettrait de boucler un réseau cyclable performant et sécuritaire faisant partie du réseau de la Route Verte;

ATTENDU QUE le ministère des Transports s'est déjà porté acquéreur de l'entièreté de réseaux abandonnés à des fins récréotouristiques;

ATTENDU QUE l'acquisition de l'entièreté d'un réseau ferroviaire abandonné permet d'en éviter le morcellement et de permettre son usage à des fins publiques.

4058-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution 07-4489 de la ville de Saint-Georges et demande au ministère des Transports du Québec d'acquérir l'emprise ferroviaire résiduelle comprise entre Vallée-Jonction et le Lac-Frontière dans le but d'en conserver l'intégrité pour usages à des fins publiques.

5- PROJET DE TÉLÉMÉTRIE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'ASSS de Chaudière-Appalaches qui dresse un bilan du projet de télémétrie après une année d'opération. La MRC a contribué pour 17 000 \$ en 4 ans dans ce projet.

16- ME DANIEL BOUCHARD; OFFRE DE SERVICE

4059-08 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC accepte l'offre de services professionnels en droit municipal de type « première ligne » présentée par Me Daniel Bouchard pour l'année 2008 au montant de 700 \$ incluant les items a) et b) de l'offre.

17- SERVICE INCENDIE; LOGICIEL

Messieurs Gaston Vachon et Renal Roy ont présenté le logiciel de gestion en service incendie élaboré par « Première ligne » et en ont démontré son fonctionnement et sa nécessité.

ATTENDU QU'il importe que la MRC se dote d'un logiciel performant pour assurer le suivi de son schéma de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2008 à cet effet;

4060-08 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité que la MRC fasse l'acquisition du logiciel de « Première ligne » au coût de 5 000 \$ par année pendant trois ans, frais d'entretien inclus.

18- COMMISSION SCOLAIRE VS RÔLES D'ÉVALUATION

Le secrétaire-trésorier informe les maires que les directeurs généraux et les évaluateurs des quatre MRC du territoire de la Commission scolaire Beauce-Etchemin ont tenu une rencontre le 8 janvier afin d'élaborer une stratégie de négociation avec la Commission scolaire concernant la transmission des rôles d'évaluation. Il est prévu que cette négociation commune se fasse sur le principe de l'utilisateur/payeur et non sur les bases légales. En fait, les MRC devront être satisfaites si elles réussissent à doubler le montant annuel actuel. Rappelons que les commissions scolaires retirent 18 % des revenus des rôles, mais paient moins de 1 % pour leur confection.

Les directeurs généraux souhaitent obtenir l'appui moral des élus dans ce dossier.

Le Conseil se dit d'accord à 100 % avec la démarche proposée.

19- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

19.1 Règlement 533-02-07

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 533-02-07, modifiant son règlement numéro 533-04 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE, que le règlement numéro 533-02-07 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4061-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à l'égard de son règlement 533-02-07.

19.2 Règlement 464-45-07

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 464-45-07, modifiant son règlement de zonage numéro 464 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE, que le règlement numéro 464-45-07 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE, lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4062-08 Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à l'égard de son règlement 464-45-07.

ATTENDU QU'un appel de projets culturels a été lancé auprès des individus et organismes du milieu, le 25 septembre dernier, dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds culturel 2008;

ATTENDU QUE douze projets ont été déposés dans les délais pour fins d'évaluation et d'attribution d'une aide financière, y compris le projet soumis par l'Atelier 4-Arts;

ATTENDU QUE le comité de sélection, dûment constitué d'un représentant de la MRC Robert-Cliche, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et du CLD Robert-Cliche, a retenu neuf projets le 21 novembre dernier;

ATTENDU QUE ledit comité a été appelé à reconsidérer le rejet de la demande des Ateliers 4-Arts, le 21 novembre dernier, à la lumière de nouvelles informations qui lui ont été communiquées;

ATTENDU QUE le comité de sélection a reconnu l'admissibilité du projet en question et qu'il lui a accordé une aide financière suivant une série de critères d'admissibilité et d'évaluation établis par les parties

4063-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu que le conseil de la MRC approuve l'attribution le montant consenti pour le projet suivant :

- 1 500 \$ à l'atelier 4-Arts pour la réalisation d'une exposition itinérante et d'un catalogue d'exposition sur CD-ROM.

21- CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Répondant à des interrogations des élus, monsieur Bérubé donne quelques précisions relativement au captage des eaux souterraines et à son intégration à la réglementation municipale.

22- LEVÉE DE LA RÉUNION

4064-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 heures 10.

André Labbé

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier